

## Sommaire

<i>Editorial</i>	<u>P. 1</u>
<i>Le contrôle en continu</i>	<u>P. 1</u>
<i>Les rapports d'activité 2003</i>	<u>P. 2</u>
<i>Les points particuliers du contrôle</i>	<u>P. 2</u>

## Editorial

L'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour assurer le contrôle des réseaux publics de distribution, les autorités concédantes désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité.

En application des articles L 1411-13 et L1411-14 du CGCT, le directeur du SIED 70, agent de contrôle du syndicat, m'a récemment remis ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau syndical son rapport annuel sur l'exécution du service public par EDF et la SCICAE.

La présente lettre é retrace les principaux éléments de ce rapport annuel. Les rapports des concessionnaires ainsi que le rapport de l'agent du contrôle du syndicat sont disponibles au siège du SIED 70 et peuvent être adressés au format « pdf » aux adhérents qui en feront la demande par lettre électronique adressée à : [sied70@wanadoo.fr](mailto:sied70@wanadoo.fr)

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce dossier, le contrôle permet de déceler que des améliorations doivent être envisagées pour que les Haut-Saônois disposent d'une électricité de qualité comme chacun d'entre eux est en droit de le réclamer.

Le travail effectué par le syndicat doit permettre d'aller dans ce sens. Encore faut-il que chaque autorité concédante, organisatrice du service public de l'électricité sur son territoire ait la même volonté d'aiguillonner son gestionnaire du réseau de distribution afin d'obtenir un service identique à ce qu'il est sur le restant du territoire métropolitain.

En effet, quelle commune ayant conservé son pouvoir concédant, l'exerce réellement ? Il est certain que la pointe de l'aiguillon piquerait un peu plus si 100% des communes de notre département la poussaient plutôt que 82,8% pour ce qui concerne EDF et 48,4% pour la SCICAE.

Il me semble important de rappeler que notre intérêt à tous est le regroupement intercommunal pour ce service public de l'électricité et cela est d'autant plus indis-

pensable que nos gestionnaires des réseaux de distribution se regroupent de leur côté et s'appellent désormais « EDF Réseau Distribution Est » ou « SICAE Est ».

**René Bret,**  
*Président*

## Le contrôle au continu

Pour répondre à l'ensemble des questions posées par les adhérents, ou les usagers, 61 dossiers ont été ouverts en 2003. La répartition de ces dossiers selon leur thème a été la suivante :

- application du cahier des charges : 1 dossier,
- déplacement d'ouvrage : 14 dossiers,
- entretien et renouvellement : 11 dossiers,
- intégration des ouvrages : 2 dossiers,
- qualité de l'électricité : 8 dossiers,
- travaux du concessionnaire : 10 dossiers,
- autres motifs : 5 dossiers.

Le SIED 70 a en outre instruit les 35 dossiers de demande en approbation de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité présentés par les concessionnaires. Le contrôle de l'autorité concédante concerne l'aspect technique des ouvrages projetés et également la vérification du respect des engagements des concessionnaires fixés par les contrats de concession.

Pour EDF, si le contrôle technique n'a soulevé aucune remarque, le contrôle du respect environnemental fait l'objet des observations suivantes :

- A proximité de bâtiments classés parmi les monuments historiques, EDF prévoyait de renouveler un réseau vétuste par un réseau torsadé aérien alors que le contrat stipule que tout nouveau réseau dans les secteurs proches des bâtiments protégés doit être réalisé en technique discrète. Une consolidation provisoire de la ligne a été réalisée et il est nécessaire qu'EDF termine cette opération de renouvellement par la création d'un réseau souterrain.

- Si EDF respecte globalement l'esthétique des nouveaux réseaux en souterrain pour les lignes à moyenne tension HTA, il n'en est pas de même pour les réseaux à basse tension. Ainsi, alors qu'EDF doit réaliser 80% des nouveaux réseaux BT en techniques discrètes à l'intérieur des agglomérations, ce taux n'a été que de 46% sur les projets de 2003.

## Information

**Le quorum (218) n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 6 courant (199 délégués présents), le Comité se réunira à nouveau le :**

**mardi 23 novembre 2004**

**18H15**

**amphithéâtre de l'IUT**

## Les rapports d'activité 2003

### Les faits marquants indiqués par les concessionnaires

EDF a noté par rapport à 2002, les caractéristiques suivantes :

- une augmentation du nombre de ses clients de 0,55% (455);
- une baisse de la consommation globale d'énergie de 1,67% (baisse de 0,33% en 2002) due à la baisse de 6% des ventes au tarif vert, bien que le nombre de clients ait été inchangé par rapport à 2002 (367);
- une baisse de ses recettes de vente d'énergie de 1,56% après une augmentation de 1,78% en 2002 par rapport à 2001 ;
- plusieurs événements climatiques ont fortement perturbé la qualité de la distribution de l'électricité : une tempête en janvier, de la neige collante en février, l'effet de la canicule de juin à septembre provoquant un nombre important de défauts sur les câbles souterrains.

La SCICAE a fourni les chiffres suivants concernant cette même année d'exploitation 2003 par rapport à 2002 :

- achats d'électricité en kWh : +2,25%
- achats d'électricité en euros : +3,80%
- ventes totales en kWh : + 2,25%
- ventes totales en euros : - 0,03%
- chiffre d'affaires : 12 528 937 €, soit une baisse de 14,26%.

### La qualité de l'électricité

EDF a constaté une forte dégradation de la qualité de l'électricité et de très nombreuses coupures en 2003. Sur le secteur de Franche-Comté Nord qui correspond à environ 70% du territoire syndical, le temps moyen d'interruption a été de 57,01 mn alors qu'EDF s'était engagé en 1995, dans le contrat de concession, à ce que le temps de coupure soit inférieur à 45 mn à fin 2000.

Pour la SCICAE, le nombre de clients ayant subi plus de 3 heures de coupure a progressé de 125% par rapport à 2002.

## Les points particuliers du contrôle

### Plans des réseaux

Pour pouvoir anticiper l'évolution des réseaux et pour en faciliter le dépannage, il est nécessaire de bien connaître ces réseaux. C'est pourquoi, les cahiers des charges de

concession prévoient qu'EDF et la SCICAE doivent remettre les plans de ces réseaux au syndicat.

Si pour les réseaux HTA 20 kV, la situation semble satisfaisante, il n'en est pas de même pour les réseaux à basse tension.

La SCICAE ne dispose pas, en effet, de plans des réseaux à basse tension et cela malgré les relances régulières du syndicat depuis la signature du contrat de concession. Cette entreprise s'est toutefois engagée à remédier à cette situation avant la fin de la présente année 2004.

Quant à EDF, un contrôle a été effectué par le syndicat pour vérifier les mises à jour des plans pour les nouveaux réseaux réalisés par le SIED 70.

Ce contrôle a permis de constater que sur les plans remis par EDF courant juin 2004, les taux de non mise à jour de ces plans sont les suivants :

Territoire des communes concernées	Nbre de dossiers contrôlés	Nbre de dossiers non mis à jour	Taux des anomalies
EDF F. Comté Nord	205	80	39 %
EDF F. Comté Sud	81	36	45 %
EDF Vosges	2	2	100 %
EDF Côte d'Or	1	1	100 %

### Les indemnisations des dommages causés aux tiers

Lorsqu'un incident sur le réseau de distribution d'énergie électrique entraîne des dégâts sur les installations de ses clients, EDF indemnise sur les frais de réparation des matériels endommagés.

Ainsi en 2003, sur 56 sinistres, 32 ont entraîné le versement d'indemnités par EDF, pour un montant total de 47 099,85 €.

### La satisfaction des clients d'EDF

EDF fait établir par un organisme spécialisé un suivi d'indicateurs de satisfaction de sa clientèle.

Sur le territoire desservi par EDF Franche-Comté Nord, les résultats de ces indicateurs de satisfaction sont les suivants :

Taux de satisfaction	2002	2003
Clients particuliers	31,7	30,0
Clients professionnels	33,4	31,6
Entreprises	25,2	16,6

## A retenir . . .

- Une qualité de l'électricité moins bonne en 2003 qu'en 2002.
- Des indemnisations versées par EDF pour les dommages causés aux tiers.
- Une baisse de la satisfaction des clients d'EDF Franche-Comté Nord.